

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 02 août 2022

Présents : Béatrice BERTRAND, Pauline ROMERA, Joëlle CHAUVET, Michel BOYER, Robert CRAIG, Guillaume LARIS, Marc ESCLARMONDE, Julien LARIS, Alain ROUMIGUIÉ, Olivier PERISSET

Représentés :

Secrétaire de séance : Madame Pauline ROMERA

La séance est ouverte à 17h00

2022_073 - VENTE DE TERRAIN - LIEU DIT LA GARRIGO NORD - RENONCIATION

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu la délibération n°2022-047 du 3 mai 2022 par laquelle le conseil municipal de Tuchan accepte le principe d'une cession d'une partie de la parcelle communale D 1400 à M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] suite à leur demande pour un projet professionnel (Asinerie),

Vu la délibération n°2022-060 du 9 juin 2022 prenant acte de la superficie exacte à céder s'élevant à 8ha11ha93a au prix de 8 119.30€ et demandant au Maire de rencontrer les acquéreurs pour leur parler du projet photovoltaïque situé à proximité de ce terrain,

Considérant que M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] ont adressé un courrier en date du 19 juin 2022 pour informer de leur décision de renoncer à l'achat du terrain,

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la décision de M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] et d'abroger les deux délibérations.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal,

PREND ACTE de la renonciation d'acquisition de la parcelle D/1400(2A) envoyée par M. [REDACTED] et Mme [REDACTED],

ABROGE, par conséquent, les délibérations du conseil municipal n°2022-047 et n°2022-060.

La séance est levée à 19h00

*Le secrétaire de séance,
Pauline ROMERA.*

*Le Président,
Béatrice BERTRAND.*